

# CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du mardi 29 janvier 2008

## Motion « Pic du Pétrole »

- Considérant que les énergies fossiles existent en quantités limitées sur notre planète ;
- Considérant que la Belgique est entièrement dépendante de ses importations en produits pétroliers pour son développement économique et social ;
- Considérant que la Belgique a ratifié le protocole de Kyoto visant à diminuer les gaz à effet de serre ;
- Considérant que la diminution des ressources en pétrole sera accompagnée d'une augmentation exponentielle du coût de l'énergie et qu'il y a lieu de se préparer à cette mutation économique, sociale et environnementale ;
- Considérant les conséquences qu'il en résultera pour les citoyens et les collectivités ;
- Considérant les études réalisées au sein de l'Université de Mons-Hainaut par les scientifiques regroupés au sein de « l'ASPO-Belgique »<sup>1</sup> ;
- Vu la proposition de motion du Groupe ECOLO déposée par le conseiller provincial ECOLO Jean DELIER ;

Le Conseil provincial délibérant en séance publique le 29 janvier 2008 :

décide :

- De participer à la prise de conscience de la problématique énergétique ;
- de prendre l'initiative d'une large réflexion et d'une action de sensibilisation des acteurs économiques, sociaux et culturels hainuyers aux défis posés par le « Pic pétrolier » ;
- De charger la commission « Agriculture, Economie, Environnement et Logement » de notre Conseil d'étudier les solutions les plus respectueuses pour l'environnement pour diminuer la dépendance de la Province de Hainaut aux énergies fossiles ;
- 
- D'organiser une formation destinée aux fonctionnaires et mandataires communaux afin de favoriser la production et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- D'inviter les responsables politiques, pédagogiques et administratifs de l'enseignement à fournir une information objective et complète aux élèves et étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement secondaire et supérieur ;
- De transmettre la présente motion :
  1. Au Président de la Chambre des Représentants ;
  2. Au Président du Sénat de Belgique ;
  3. Au Président du Parlement wallon ;
  4. Au Président du Parlement de la Communauté française ;
  5. Au Premier ministre du Gouvernement fédéral ;
  6. Au Ministre-Président du Gouvernement wallon ;
  7. A la Ministre-Présidente du Gouvernement de la Communauté française ;
  8. Au Ministre du Climat et l'Energie ;
  9. Au Vice-Président du Gouvernement wallon et Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial
  10. Au responsable de l'ASPO-Belgique à l'UMH MONS.

Adopté par le Conseil provincial du Hainaut

En séance à Mons, le 29 janvier 2008

Le Greffier provincial,                      Le Président,  
(sé) Patrick MELIS                      (sé) Albert DEPRET

Pour Expédition conforme :

Le Greffier provincial,

---

<sup>1</sup> Association Study of Peak Oil